

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 30 janvier 2014 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1401924S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 2 juillet 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 14 août 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 22 février 2013 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la liste des candidatures de l'UNSA au scrutin du CTM du 20 octobre 2011 ;

Vu la lettre de modification et de proposition du 20 janvier 2014 de l'UNSA Développement durable,

Décident :

Article 1^{er}

Mme Sophie REMORINI est nommée au comité technique ministériel en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation UNSA Développement durable, en remplacement de Mme Martine BEGASSAT-FOLTZER.

Article 2

L'article 1^{er} de la décision du 10 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

« 2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation UNSA Développement durable :

Mme Sophie REMORINI.

M. Éric GOURDIN. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 janvier 2014.

Pour les ministres et par délégation :

Le secrétaire général,

V. MAZAURIC